

CHARTRE DE L'ATELIER

L'atelier Roulement à Bill est un atelier participatif autogéré, animé par des bénévoles. Ceci n'est pas une prestation de service, ni un magasin.

Notre but est de favoriser la pratique du vélo au quotidien par l'échange des savoir-faire autour de la mécanique vélo et le ré-emploi de pièces vélo inutilisées.

Nous vous proposons la mise à disposition d'outillage et d'un certain nombre de pièces détachées, ainsi que l'expérience des bénévoles pour vous aider à mieux connaître, entretenir et réparer votre vélo.

Afin de couvrir ses frais de fonctionnement et ses charges, l'atelier dépend des cotisations de ses adhérent-e-s et des activités qu'il développe.

L'adhésion est à prix libre (le prix conseillé est de 15 euros). Elle est nominative.

Pour que l'atelier fonctionne correctement, les règles sont simples :

- ✗ Être adhérent-e ;
- ✗ Se présenter au permanent en arrivant, avant toute utilisation du matériel de l'atelier ;
- ✗ Réparer son vélo et aider à réparer celui des autres ;
- ✗ Respecter les locaux, le matériel, ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture ; Remettre les outils à leur place après utilisation ;
- ✗ Trier et ranger les pièces détachées ;
- ✗ Trier les déchets dans les poubelles appropriées ;
- ✗ Participer autant que possible au rangement et à l'entretien de l'atelier ;
- ✗ Ne pas utiliser les services de l'association à des fins commerciales.

Un diagnostic de l'état du vélo pourra être effectué par les bénévoles avant la réparation.

Vous pouvez apporter des pièces, neuves ou récupérées, pour votre vélo, selon vos besoins. Les pièces sont mises à disposition gratuitement, mais ne sont pas pour autant tombées du ciel. Alors utilisez avec modération, pour que tous le monde puisse en profiter.

Venir à l'atelier c'est manifester la volonté d'essayer par soi-même, les adhérent-e-s et bénévoles sont là pour vous y aider mais pas pour faire les réparations à votre place. Vous êtes responsable de la réparation de votre vélo.

Cette charte est une base de fonctionnement de l'atelier. En y adhérant, chaque membre s'engage à respecter les règles en vigueur pour le bien de touTEs.